

peuples fondateurs, et nos nouveaux citoyens, nos adultes et nos enfants sous cette même appellation de Canadiens.

Ainsi, je suis heureux de voir que dans la nouvelle loi on va reprendre le principe énoncé dans la Loi sur la radiodiffusion de 1968:

Le système canadien de radiodiffusion doit être, effectivement, la propriété des Canadiens et sous leur contrôle[. . .] servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.

Malheureusement, seulement 5 p. 100 des émissions présentées aujourd'hui aux réseaux anglais sont canadiennes. Ce sont les émissions que nos enfants et nous regardons.

Comme la plupart de nos enfants passent beaucoup de temps devant la télévision, j'ai bien peur qu'ils ne voient pas assez d'émissions canadiennes pour que leur identité canadienne soit renforcée.

Le projet de loi sur la radiodiffusion doit donc résoudre les deux questions fondamentales que sont la propriété et la programmation pour être vraiment efficace dans l'avenir. Or, dans son libellé actuel, il ne parvient pas à relever ce double défi.

Nous avons déjà été témoins de la mise au point des télécommunications par satellite et d'autres technologies. Les frontières entre les pays s'estompent. La radiodiffusion a fait de la terre un village vraiment planétaire.

Au même moment, on craint non sans raison que ces nouvelles technologies ne soient construites que par quelques privilégiés. Il y a quelque chose d'intrinsèquement mauvais dans tout cela, mais le danger nous guette tout près. Ce que nous verrons, lirons et entendrons au cours du siècle prochain pourrait provenir d'une poignée d'entreprises nées de fusions et de prises de contrôle. Par exemple, les nouveaux services de télévision sur demande tomberont vraisemblablement sous la coupe d'une poignée d'entreprises qui, si elles ne sont pas tenues d'obtenir un permis et de respecter des dispositions sur le contenu canadien, feront la promotion d'émissions américaines plutôt que canadiennes.

Actuellement, nous avons un organisme de surveillance qui est censé veiller à ce que le secteur de la télévision ne soit pas contrôlé par quelques grands diffuseurs qui pourraient n'accorder aucune importance à la programmation canadienne. Notre organisme de surveillance, c'est le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications, le CRTC. Mais le manque d'efficacité du CRTC est bien connu depuis longtemps. Bien qu'il ait le mandat de punir les diffuseurs qui ne respectent pas les normes régissant le contenu canadien, en abrogeant leur licence de radiodiffusion, le Conseil ne s'est jamais montré strict envers les délinquants.

Initiatives ministérielles

Au lieu de confirmer les fonctions de surveillance du CRTC, le projet de loi C-40 affaiblit son pouvoir punitif, en offrant des incitations. Ainsi, le CRTC récompensera les réseaux qui diffusent un nombre suffisant d'émissions au contenu canadien adéquat en ne réclamant pas leurs droits de licence annuel, droits qui peuvent atteindre jusqu'à un tiers de million de dollars pour un radiodiffuseur enregistrant des recettes publicitaires de 10 millions. Il punira ceux qui ne respectent pas leurs obligations en les obligeant à payer une partie ou la totalité de leurs droits de licence.

Mais soyons réalistes. Le CRTC a jusqu'à maintenant toujours hésité à utiliser ses pouvoirs, pourquoi devrions-nous croire qu'il en sera autrement maintenant? Pis encore, le gouvernement possédera désormais un plus grand pouvoir de veto sur les décisions du Conseil. Par conséquent, les réseaux pourront exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il annule certaines décisions défavorables du CRTC. Par ailleurs, nous savons tous qu'un tiers de million de dollars à payer en droits de licence ne suffiront pas à convaincre les réseaux pris en faute à diffuser plus d'émissions canadiennes. Ces réseaux comptent actuellement parmi les entreprises les plus prospères de l'Amérique du Nord. Comme Matthew Fraser de la *Gazette* de Montréal l'affirmait récemment dans sa chronique, «les grands réseaux peuvent facilement se permettre d'acquitter une petite amende de 300 000 \$».

• (2210)

J'ai la conviction que tout ce débat porte au fond sur un problème d'argent. Selon le projet de loi C-40, la SRC doit «contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales», et présenter plus d'émissions culturelles, par opposition aux émissions commerciales. Ce sont des objectifs louables, mais je ne crois pas que le gouvernement ait beaucoup réfléchi à ce que ses objectifs coûteront.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement conservateur a réduit le budget du réseau, déjà mal en point, de 140 millions de dollars. Au cours du débat de ce soir, le député de Winnipeg St. James nous a appris, grâce à des informations obtenues par anticipation, que la SRC effectuera de nouvelles coupures de 100 millions de dollars qui toucheront au moins 10 stations de radio, Radio-Canada International et les chaînes parlementaires.

Le revenu tiré de la diffusion de messages publicitaires est une des façons que la SRC a trouvées pour survivre à ces compressions brutales. Le gouvernement lui demande maintenant de se retirer de la programmation commerciale et de produire plus d'émissions culturelles. Or, il est beaucoup plus coûteux de produire une émission